

MES DIRECTIVES ANTICIPEES

Document établi selon les recommandations de la HAS d'octobre 2016

Vous pouvez écrire ce qui vous semble personnellement important et/ou vous aider des formulations proposées. Vous n'êtes, évidemment, nullement obligé(e) d'anticiper précisément toutes les situations qui vous sont proposées.

Demandez à votre médecin de vous expliquer ce qui pourrait vous arriver, les traitements possibles, leurs efficacités et leurs risques.

Si le document n'offre pas assez d'espace, vous pouvez joindre d'autres pages.

NOM et prénoms :

Né(e) le : **à :**

Domicilié(e) à :

Je fais l'objet d'une mesure de tutelle¹, je peux rédiger mes directives anticipées avec l'autorisation :

- Du juge : oui non
- Du conseil de famille : oui non

CONTEXTE

J'ai rédigé les présentes directives anticipées pour le cas où je ne serais plus en mesure d'exprimer mes souhaits et ma volonté sur ce qui est important à mes yeux, après un accident, au fait d'une maladie grave ou au moment de la fin de ma vie.

Je souhaite exprimer ici :

- Mes convictions personnelles : ce qui est important pour moi, pour ma vie, ce qui a de la valeur pour moi (par exemple, convictions religieuses...)
- Ce que je redoute plus que tout (souffrance, rejet, solitude, handicap...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

¹ Au sens du Chapitre II du titre XI du livre I^{er} du Code civil

Je souhaite préciser ce qu'il me paraît important de faire connaître concernant ma situation actuelle (mon histoire médicale personnelle, mon état de santé actuel, ma situation familiale et sociale...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MES DIRECTIVES CONCERNANT LES DECISIONS MEDICALES

Après un accident grave ou un évènement aigu (AVC, infarctus, ...), je peux me trouver dans une situation où l'on peut me maintenir artificiellement en vie. Ces procédés de suppléance des fonctions vitales peuvent être mis en œuvre de façon pertinente, mais leur maintien peut parfois apparaître déraisonnable.

Je veux m'exprimer :

- A propos des situations dans lesquelles je veux ou ne veux pas que l'on continue à me maintenir artificiellement en vie (par exemple, état inconscience prolongé entraînant une perte de communication définitive avec mes proches...)
- A propos des traitements destinés à me maintenir artificiellement en vie

Voici les limites que je veux fixer pour les actes médicaux et les traitements, s'ils n'ont d'autre but de prolonger ma vie artificiellement, sans récupération possible :

.....

.....

.....

.....

.....

- Concernant la mise en œuvre d'une réanimation cardiorespiratoire en cas d'arrêt cardiaque et/ou respiratoire :

.....

.....

.....

- Concernant les traitements dont le seul effet est de prolonger ma vie dans les conditions que je ne souhaiterais pas (par exemple tube pour respirer ou assistance respiratoire, dialyse chronique, intervention médicales ou chirurgicales...) :

.....

.....

.....

.....

- Concernant une alimentation ou une hydratation par voies artificielles pouvant prolonger ma vie, par exemple en cas d'état végétatif chronique (simple maintien d'un fonctionnement autonome de la respiration et de la circulation) :

.....
.....
.....
.....
.....

Je souhaite évoquer d'autres situations (par exemple la poursuite ou l'arrêt de traitements ou d'actes pour ma maladie) :

.....
.....
.....
.....
.....

J'ai d'autres souhaits avant et/ou après ma mort (par exemple, accompagnement de ma famille, lieu où je souhaite finir ma vie, don d'organes²...) **sachant que les soins de confort me seront toujours administrés** :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à :

le :

Signature

² Le prélèvement d'organes est présumé chez toute personne dont l'équipe médicale juge qu'il est possible, sauf si elle les refuse : dans ce cas, elle peut s'inscrire sur le Registre national des refus de dons d'organes à l'aide d'un formulaire (www.dondorganes.fr/medias/pdt/formulaire_registre_refusvf.pdf), ou l'écrire sur un document (daté et signé avec nom, prénom, date et lieu de naissance) confié à un proche.